

Certificat FLF Fiscalité de l'entreprise

RS3213 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	128g, 120, 314
Formacode(s)	13366
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

FRANCIS LEFEBVRE FORMATION · SIRET : 30150010400015

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification couvre le champ de tous les secteurs de l'économie relevant du droit commun de la fiscalité des entreprises (hors banque, assurance, agriculture...)

Valider l'acquisition des réflexes techniques et des modes de raisonnement fiscaux permettant d'établir les déclarations fiscales courantes de l'entreprise en conformité avec les textes en vigueur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Trouver l'information pertinente et à jour dans les documentations officielles.

Développer une vision stratégique de la fiscalité pour passer d'une fiscalité subie à une fiscalité gérée :

- En matière d'impôt sur les bénéfices, réaliser les retraitements extracomptables à opérer pour passer du résultat comptable au résultat fiscal en droit commun ou en intégration fiscale et calculer l'impôt dû en exerçant les meilleurs choix pour l'entreprise ou pour le groupe ;
- En matière de TVA, sécuriser le calcul de la TVA collectée et maximiser le montant de TVA récupérable ;
- En matière d'impôts locaux, contrôler les bases d'imposition de la taxe foncière (TFPB) et de la contribution foncière des entreprises (CFE) et déterminer l'éventuel plafonnement de la CET.

Réagir efficacement face à un contrôle fiscal.

La certification évalue en totalité les compétences suivantes :

- Déterminer un résultat fiscal (retraitements extra comptables), le déclarer (liasse fiscale) et calculer l'IS en régime de droit commun ;
- Calculer la TVA due par une entreprise (TVA collectée, TVA déductible) et établir la déclaration CA3 correspondante ;
- Contrôler les bases d'imposition foncières (TFPB, CFE), calculer le montant de CVAE à payer.

La certification évalue partiellement les compétences suivantes :

- Retraiter les résultats fiscaux individuels, déterminer le résultat d'ensemble et l'IS à payer d'un groupe fiscalement intégré ;
- Réagir face à un contrôle fiscal.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les candidats doivent avoir des bases en comptabilité (au minimum l'équivalent d'un BEP comptable) :

- soit de par leur formation initiale
- soit de par leur expérience professionnelle.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/3213/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	9
Montant total engagé	28 930 €
Coût moyen par dossier	3 214 €
Durée moyenne	35 h
Période	01/2020 – 09/2021
Entreprise	52 %
France compétences	48 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.